



## LE SYNDICALISTE MILITANT FO

N°4

CIRCULAIRE CUIRS & PEAUX

**Le 27 Juillet 2012** 

## Salaires 2012

Suite à la revalorisation du SMIC le 01<sup>er</sup> Juillet dernier, la Chambre Patronale nous a convoqués pour rediscuter des minimas conventionnels dans la branche des Cuirs & Peaux.

Après avoir fait un état des lieux économique de cette branche, qui est loin d'être catastrophique puisque le chiffre d'affaires s'est accru de 20% en 2011 et de 16% pour les quatre premiers mois de l'exercice 2012, preuve que les produits haut de gamme et le monde du luxe ne se sont jamais aussi bien portés, la Chambre Patronale nous a fait la proposition suivante :

1,4% d'augmentation sur les quatre premiers coefficients et rien sur la valeur du point qui sert au calcul des autres coefficients (ETAM/Cadres) et ce malgré nos revendications, pourtant loin d'être indécentes, d'augmenter de 3% l'ensemble des coefficients, la valeur du point étant bien entendu augmentée de manière identique.

Pour notre Organisation Syndicale, nous considérons que le compte n'y est pas et que la non-application des 2% d'augmentation du SMIC sur l'ensemble de cette grille tassera à terme cette grille salariale qui, depuis deux ans, nous sert de modèle tant dans la formule de calcul que pour la hiérarchisation des salaires.

Après une courte suspension de séance à la demande de la Chambre Patronale, celle-ci nous fait une seconde et ultime proposition : 1,4% d'augmentation sur l'ensemble de la grille, de même que sur la valeur du point :

OS1	(135)	9,40€ / h	x 151,67h	= 1 425,70€ / mois
OS2	(143)	9,53€ / h	x 151,67h	= 1 445,42€ / mois
OQ	(155)	9,90€ / h	x 151,67h	= 1 501,53€ / mois
OHQ	(170)	10,61€ / h	x 151,67h	= 1 609,22€ / mois

Valeur du point mensuel : 8,52€

Nous constatons, malheureusement, que le patronat se contente simplement d'appliquer l'augmentation légale du SMIC, sans tenir compte du coup de pouce pourtant plus que minimaliste (+0,6%).

Devant le refus du patronat de revoir ses propositions à la hausse, notre Organisation Syndicale ne validera pas ce point d'étape salarial, tout en espérant qu'à la prochaine hausse du SMIC (en Janvier 2013), celui-ci tienne compte du manque à gagner (+0,6%) que les salariés de cette branche n'ont pas obtenu en ce début de second semestre 2012.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.